

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom de la substance	: HYPOCHLORITE SODIUM 13% EN901
Description chimique	: hypochlorite de sodium, solution à ...% de chlore actif
N° Index UE	: 017-011-00-1
N° CE (EINECS)	: 231-668-3
N° CAS	: 7681-52-9
N° d'enregistrement REACH	: 01-2119488154-34
Code de produit	: BA80071
Formule brute	: NaClO
Groupe de produits	: Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation industrielle
Utilisation de la substance/mélange	: Agent de blanchiment Formulation Oxydant Agent désinfectant Biocide Traitement d'eaux potables, industrielles, résiduelles Traitement de l'eau des piscines Ce produit ou équivalent sera soutenu par son fournisseur en tant que biocide

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

QUARON
BP 89152
3 Rue de la Buhotière
35091 RENNES CEDEX 9 - FRANCE
T +33 (0)2 99 29 46 00 - F +33 (0)2 99 29 46 24
fds-quaronfrance@quaron.com - www.quaron.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Remarque
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245	
Europe	The European emergency number		112	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy - Base Nationale Produits et Compositions Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 (0)3 83 32 36 36	
France	ORFILA		+33 (0)1 45 42 59 59	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-SGH/CLP]

Met. Corr. 1	H290
Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 2	H411

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Corrosif. Provoque des brûlures dont la gravité dépend de la concentration, du temps de contact et de la partie du corps affectée.

HYPOCHLORITE SODIUM 13% EN901

BA80071

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision : 21/02/2019

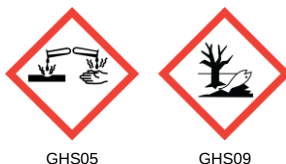
Remplace la fiche : 25/01/2019

Indice de révision : 10.0

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogramme(s) CLP :



CLP Mention d'avertissement :

Danger

Mentions de danger (Phrases H)

H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (Phrases P)

P234 - Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Mentions de danger complémentaires :

EUH031 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Type de substance :

Mono-constituant

Nom :

HYPOCHLORITE SODIUM 13% EN901

N° CAS :

7681-52-9

N° CE (EINECS) :

231-668-3

N° Index UE :

017-011-00-1

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-SGH/CLP]
hypochlorite de sodium, solution à ...% de chlore actif (Composant) (Note B)	(N° CAS) 7681-52-9 (N° CE (EINECS)) 231-668-3 (N° Index UE) 017-011-00-1 (N° REACH) 01-2119488154-34	13	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410
chlorate de sodium (Impureté)	(N° CAS) 7775-09-9 (N° CE (EINECS)) 231-887-4 (N° Index UE) 017-005-00-9 (N° REACH) 01-2119474389-23	<= 5	Ox. Sol. 1, H271 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Aquatic Chronic 2, H411
hydroxyde de sodium; soude caustique (Impureté)	(N° CAS) 1310-73-2 (N° CE (EINECS)) 215-185-5 (N° Index UE) 011-002-00-6 (N° REACH) 01-2119457892-27	<= 1,8	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314
carbonate de sodium (Impureté)	(N° CAS) 497-19-8 (N° CE (EINECS)) 207-838-8 (N° Index UE) 011-005-00-2 (N° REACH) 01-2119485498-19	<= 1,6	Eye Irrit. 2, H319

Note B : Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

Textes des phrases H: voir rubrique 16.

Informations complémentaires : % donné en % de Chlore actif

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision : 21/02/2019

Remplace la fiche : 25/01/2019

Indice de révision : 10.0

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Premiers secours	: INTERVENIR TRES RAPIDEMENT - ALERTER UN MEDECIN - NE JAMAIS FAIRE BOIRE OU FAIRE VOMIR SI LE PATIENT EST INCONSCIENT OU A DES CONVULSIONS.
Après inhalation	: Amener la victime à l'air libre, à l'aide d'une protection respiratoire appropriée. Mettre au repos. Eviter le refroidissement (couverture). Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène (par une personne autorisée). En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.
Après contact avec la peau	: Laver immédiatement et abondamment avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever vêtements et chaussures contaminés. Consulter immédiatement un médecin.
Après contact avec les yeux	: Rincer immédiatement avec une solution oculaire ou avec de l'eau en maintenant les paupières écartées pendant 15 minutes. Ôter les lentilles de contact, si cela est possible. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
Après ingestion	: NE PAS FAIRE VOMIR, à cause des effets corrosifs. Si la victime est parfaitement consciente/lucide. Rincer la bouche. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Prévoir d'urgence un transport vers un centre hospitalier.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Inhalation	: Toux. Difficultés respiratoires. Risque d'œdème pulmonaire. Saignements de nez. Bronchite chronique.
- contact avec la peau	: Corrosif pour la peau. Provoque de graves brûlures. Peut causer des ulcères. Ils ont une lente guérison.
- contact avec les yeux	: Corrosif pour les yeux. Provoque de graves brûlures. Risque de lésions oculaires permanentes graves si le produit n'est pas éliminé rapidement.
- Ingestion	: Grave brûlure des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. Douleurs abdominales, nausées. Vomissements. Risque de perforation digestive avec état de choc.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Pulvérisation d'eau. Mousses résistantes au produit. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone. Utilisez du sable seulement pour éteindre des petits feux.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques	: La dilution et la neutralisation sont exothermiques. En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de : Chlore (Cl).
Danger d'explosion	: Dégage de l'hydrogène en contact avec des métaux, gaz inflammable et explosible.
Réactions dangereuses	: Dangers liés à des réactions exothermiques. Réaction violente lors d'apport d'eau sur une base concentrée. Au contact d'un acide dégage un gaz toxique. Chlore.
Mesures générales	: Produit non inflammable. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte incendie	: Faire évacuer la zone de danger. N'admettre que les équipes d'intervention dûment équipées sur les lieux. Si possible, stopper les fuites.
Equipements de protection particuliers des pompiers	: Vêtements de protection;Appareil respiratoire autonome.
Autres informations	: Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Approcher du danger dos au vent. Refroidir les récipients exposés au feu. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****6.1.1. Pour les non-secouristes**

Equipement de protection	: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Porter un appareil respiratoire recommandé. Eviter toute exposition inutile. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées/aérosols.
Procédures d'urgence	: Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales. Assurer une bonne ventilation de la zone. Faire évacuer la zone dangereuse.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision : 21/02/2019

Remplace la fiche : 25/01/2019

Indice de révision : 10.0

6.1.2. Pour les secouristes

- Equipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Pour le choix des protections respiratoires voir le chapitre 8.
- Procédures d'urgence : Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales. Arrêter la fuite. Faire évacuer la zone dangereuse. Approcher le danger dos au vent. Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Ecartier matériaux et produits incompatibles.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer et contenir l'épandage. Empêcher le rejet dans l'environnement (égouts, rivières, sols). Prévenir immédiatement les autorités compétentes en cas de déversement important. Pomper dans un réservoir de secours adapté.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour le confinement : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Supprimez les fuites, si possible sans risque pour le personnel.
- Procédés de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Déversement limité : Absorber ou retenir le liquide avec du sable, de la terre ou toute matière limitant l'épandage. Placer les récipients fuyants dans un fût ou un surfût étiqueté. Récupérer dans un récipient étiqueté, fermé, afin de procéder en sécurité à une élimination ultérieure. Laver à grande eau la zone contaminée. Garder les eaux de lavage comme déchets contaminés. Les petites quantités peuvent être diluées à grande eau (>100 fois) avant rejet. Epandages de forte importance : Neutraliser le chlore par de l'hyposulfite de sodium. Neutraliser avec un acide dilué (risque de réaction exothermique et de projections avec un acide concentré). Ne pas rejeter à l'égout ou dans les cours d'eau avant neutralisation. Absorber avec un matériau approprié. Balayer ou recueillir le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié et étiqueté pour élimination. Après la collection des fuites, rincer le sol avec de l'eau. Garder les eaux de lavage comme déchets contaminés.
- Autres informations : Eviter la pénétration dans les égouts, le sol et les eaux potables. Contactez un spécialiste pour la destruction/récupération éventuelle du produit récupéré. Suivez les réglementations locales concernant la destruction du produit.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer à la section 8 relative aux contrôles de l'exposition et protections individuelles, et à la section 13 relative à l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : NE JAMAIS verser d'eau dans le produit mais TOUJOURS le produit dans l'eau. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs. Eviter toute exposition inutile. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Lavage fréquent des sols et équipements. Lavez les vêtements avant réutilisation. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Le personnel doit être averti des dangers du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Prévoir des installations électriques étanches et anticorrosion. Prise d'eau à proximité. Cuves de rétention sous les réservoirs. Le personnel doit être averti des dangers du produit. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs. Des rince-yeux et des douches de sécurité doivent être disponibles à proximité de toute zone comportant des risques d'exposition.
- Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe. Conserver à l'écart des: Acides.
- Produits incompatibles : Oxydant. Agents réducteurs. Réaction exothermique avec risques de projection lors d'un ajout d'eau sur le produit concentré. Acides (la dilution et la neutralisation sont exothermiques). Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
- Matières incompatibles : Métaux légers.
- Température de stockage : 15 - 25 °C recommandé
- Interdictions de stockage en commun : Ne pas mettre en contact avec des acides.
- Matériaux d'emballage : Recommandés : matières plastiques spécifiques (PVC - PE), verre, polyester stratifié, acier revêtu. Polypropylène.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour toutes utilisations particulières, consulter le fournisseur.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****chlorate de sodium (7775-09-9)**

France

Remarque (FR)

VLEP applicable pour un produit solide

HYPOCHLORITE SODIUM 13% EN901

BA80071

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision : 21/02/2019

Remplace la fiche : 25/01/2019

Indice de révision : 10.0

chlorate de sodium (7775-09-9)		
France	Poussière réputée sans effet spécifique (autres particules, non classifiées par ailleurs) (poussière inhalable): 10 mg/m³ Poussière réputée sans effet spécifique (autres particules, non classifiées par ailleurs) (poussières alvéolaires): 5 mg/m³	
hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)		
Belgique	Nom local	Sodium (hydroxyde de) # Natriumhydroxide
Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	2 mg/m³
Belgique	Remarque (BE)	M: la mention “M” indique que lors d’une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d’intoxication aiguë existe. Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l’exposition ne dépasse jamais la valeur limite. Lors des mesurages, la période d’échantillonnage doit être aussi courte que possible afin de pouvoir effectuer des mesurages fiables. Le résultat des mesurages est calculé en fonction de la période d’échantillonnage. # M: de vermelding “M” duidt aan dat bij de blootstelling boven de grenswaarde irritatie optreedt of er gevaar bestaat voor acute vergiftiging. Het werkproces moet zo zijn ontworpen dat de blootstelling de grenswaarde nooit overschrijdt. Bij een controle geldt dat de bemonsterde periode zo kort mogelijk moet zijn om een betrouwbare meting te kunnen verrichten. het meetresultaat wordt dan gerelateerd aan de beschouwde periode.
France	Nom local	Sodium (hydroxyde de)
France	VME (mg/m³)	2 mg/m³
France	Remarque (FR)	Valeurs recommandées/admises
carbonate de sodium (497-19-8)		
France	Remarque (FR)	VLEP applicable pour un produit solide
France	Poussière réputée sans effet spécifique (autres particules, non classifiées par ailleurs) (alvéolaire): 5 mg/m³ Poussière réputée sans effet spécifique (autres particules, non classifiées par ailleurs) (inhalable): 10 mg/m³	
hypochlorite de sodium, solution à ...% de chlore actif (7681-52-9)		
UE	Nom local	Chlore
UE	IOELV STEL (mg/m³)	1,5 mg/m³
UE	IOELV STEL (ppm)	0,5 ppm
Belgique	Nom local	Chlore
Belgique	Valeur courte durée (mg/m³)	1,5 mg/m³
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	0,5 ppm
France	Nom local	Chlore
France	VLE(mg/m³)	1,5 mg/m³
France	VLE (ppm)	0,5 ppm

8.1.1 DNEL (Derived No Effect Level)

chlorate de sodium (7775-09-9)		
DNEL/DMEL (Travailleurs)		
DNEL Travailleur : Inhalation - Exposition à Long Terme	Effets systémiques	5 mg/m ³
DNEL Travailleur : Voie cutanée - Exposition à Long Terme	Effets systémiques	3,08 mg/kg de poids corporel/jour
hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)		
DNEL/DMEL (Travailleurs)		
DNEL Travailleur : Inhalation - Exposition à Long Terme	Effets locaux	1 mg/m ³
carbonate de sodium (497-19-8)		
DNEL/DMEL (Travailleurs)		
DNEL Travailleur : Inhalation - Exposition à Long Terme	Effets locaux	10 mg/m ³
hypochlorite de sodium, solution à ...% de chlore actif (7681-52-9)		
DNEL/DMEL (Travailleurs)		
DNEL Travailleur : Inhalation - Exposition à Long Terme	Effets locaux, effets systémiques	1,55 mg/m ³
DNEL Travailleur : Inhalation - Exposition à Court Terme	Effets locaux, effets systémiques	3,1 mg/m ³
DNEL Travailleur : Voie cutanée - Exposition à Long Terme	Effets locaux	0,5 %

HYPOCHLORITE SODIUM 13% EN901

BA80071

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision : 21/02/2019

Remplace la fiche : 25/01/2019

Indice de révision : 10.0

8.1.2 PNEC (Previsible None Effect Concentration)

chlorate de sodium (7775-09-9)	
PNEC eau douce	1 mg/l
PNEC eau de mer	1 mg/l
PNEC sol	3,33 mg/kg poids sec
PNEC station d'épuration	100 mg/l

hypochlorite de sodium, solution à ...% de chlore actif (7681-52-9)	
PNEC eau douce	0,00021 mg/l
PNEC eau de mer	0,000042 mg/l
PNEC station d'épuration	0,03 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Hygiène industrielle : Faire évaluer l'exposition professionnelle des salariés. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

Equipement de protection individuelle : Vêtements résistant à la corrosion. Gants. Lunettes de sécurité. Bottes/Chaussures de sécurité.



Vêtements de protection - sélection du matériau:

Exemple : Caoutchouc. Polyéthylène. La compatibilité des gants et des vêtements avec le produit doit être vérifiée avec le fournisseur.

- protection des mains:

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
	Caoutchouc nitrile (NBR), Caoutchouc néoprène (HNBR)				EN 374
	Chlorure de polyvinyle (PVC)		1 à 1,2		EN 374

- protection des yeux:

Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes.

Type	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Masque facial	Gouttelettes		EN 166
Lunettes de sécurité	Gouttelettes	avec protections latérales	EN 166

- protection de la peau:

Lorsque le contact avec la peau est possible, des vêtements protecteurs comprenant gants, tabliers, manches, bottes, protection de la tête et du visage doivent être portés.

- protection respiratoire:

Si la ventilation est insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Utiliser une protection respiratoire combinée type. P3. B

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Filtres à gaz	Type B - Gaz inorganiques (sulfure d'hydrogène, chlore, cyanure d'hydrogène)	Si conc. dans l'air > limite d'exposition	

Risques thermiques : En cas de décomposition thermique, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Aspect : Liquide.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision : 21/02/2019

Remplace la fiche : 25/01/2019

Indice de révision : 10.0

Poids moléculaire	: 74,5 g/mol
Couleur	: Jaunâtre. Jaune à vert.
Odeur	: Chlore. Piquant(e).
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: > 12,5 (20°C)
Point de fusion	: -28,9 °C
Point de solidification	: -6 - -16 °C (cristallisation sans amorçage)
Point d'ébullition	: > 100 °C
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: 2,5 kPa (20°C)
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité	: 1,15 - 1,24 g/cm³ (20°C)
Densité relative, gaz (air=1)	: 2,6
Solubilité	: Soluble dans l'eau. Eau: 1 mg/l
Log P octanol / eau à 20°C	: Aucune donnée disponible
Temp. d'autoinflammation	: Aucune donnée disponible
Point de décomposition	: 40 °C (libération de chlore)
Viscosité	: dynamique: 6,4 mPa·s (20°C)
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Dangers liés à des réactions exothermiques. Réaction violente lors d'apport d'eau sur une base concentrée. Au contact d'un acide dégage un gaz toxique. Chlore.

10.2. Stabilité chimique

Chimiquement stable dans les conditions normales d'utilisation industrielle. L'hypochlorite de sodium se décompose lentement à température ambiante avec formation de chlorure de sodium et libération d'oxygène.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Forte réaction exothermique lors d'un ajout d'eau sur le produit concentré. Forte réaction exothermique avec les acides. Réaction avec les agents oxydants. Réagit avec les métaux avec dégagement d'hydrogène gazeux inflammable.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur et lumière solaire. Contact avec des substances métalliques.

10.5. Matières incompatibles

Réagit violemment avec : Eau. Métaux. Acides. Agent oxydant. Agents réducteurs.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Au contact des métaux, libère de l'hydrogène gazeux qui peut former avec l'air des mélanges explosifs. La décomposition thermique génère des vapeurs toxiques. Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

chlorate de sodium (7775-09-9)

Administration orale (rat) DL50	> 5000 mg/kg
Administration cutanée (lapin) DL50	> 2000 mg/kg
Inhalation (rat) CL50	> 5,6 mg/l Pas de mortalité
ATE (par voie orale)	500 mg/kg de poids corporel

HYPOCHLORITE SODIUM 13% EN901

BA80071

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision : 21/02/2019

Remplace la fiche : 25/01/2019

Indice de révision : 10.0

hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)

Administration cutanée (lapin) DL50	1350 mg/kg effets corrosifs
ATE (dermique)	1350 mg/kg de poids corporel

carbonate de sodium (497-19-8)

Administration orale (rat) DL50	2800 mg/kg
Administration cutanée (lapin) DL50	> 2000 mg/kg
Inhalation (rat) CL50	2300 mg/m ³

hypochlorite de sodium, solution à ...% de chlore actif (7681-52-9)

Administration orale (rat) DL50	1100 mg/kg , (12,5 % de matières actives)
Administration cutanée (rat) DL50	> 2000 mg/kg , (5.25 % de matières actives)
Inhalation (rat) CL50	> 10,5 mg/kg , 1h
ATE (par voie orale)	1100 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. pH: > 12,5 (20°C)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. pH: > 12,5 (20°C)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé

Informations relatives aux CMR:

Mutagenicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

hypochlorite de sodium, solution à ...% de chlore actif (7681-52-9)

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	50 mg/kg de poids corporel/jour
-----------------------------	---------------------------------

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Cancérogénicité : Estimé non cancérigène. Mutagenicité : Non mutagène. Evaluation de la toxicité pour la reproduction : Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

- Effets sur l'environnement	: Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Les risques pour l'environnement aquatiques sont liés à l'alcalinisation du milieu par augmentation de pH et à la présence d'une substance biocide.
Ecologie - air	: Mobilité dans l'air: le produit est non volatil.
- sur l'eau	: Complètement soluble dans l'eau.
Toxicité aquatique aiguë	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

chlorate de sodium (7775-09-9)

CL50-96 h - poisson	> 1 g/l Oncorhynchus mykiss
CE50-48 h - Daphnies	> 1 g/l Daphnia magna
CE50-72 h - algues	129 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata
NOEC chronique poisson	> 500 mg/l , 36 jours Danio rerio
NOEC chronique crustacé	> 500 mg/l , 21 jours Daphnia Magna

hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)

CL50-96 h - poisson	35 - 189 mg/l
CE50-48 h - Daphnies	40,4 mg/l Ceriodaphnia sp.

carbonate de sodium (497-19-8)

CL50-96 h - poisson	300 (300 - 320) mg/l Bluegill Sunfish
CE50-48 h - Daphnies	200 (200 - 227) mg/l Ceriodaphnia dubia

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision : 21/02/2019

Remplace la fiche : 25/01/2019

Indice de révision : 10.0

hypochlorite de sodium, solution à ...% de chlore actif (7681-52-9)

CL50-96 h - poisson	0,06 mg/l , Oncorhynchus mykiss
CE50-48 h - Daphnies	0,141 mg/l , Daphnia magna
NOEC chronique poisson	0,04 mg/l /28 jours; Menidia peninsulæ

12.2. Persistance et dégradabilité**chlorate de sodium (7775-09-9)**

Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
------------------------------	-------------------------------

hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)

Persistance et dégradabilité	Non pertinent. (produit inorganique).
------------------------------	---------------------------------------

carbonate de sodium (497-19-8)

Persistance et dégradabilité	Non pertinent. (produit inorganique).
------------------------------	---------------------------------------

hypochlorite de sodium, solution à ...% de chlore actif (7681-52-9)

Persistance et dégradabilité	Hydrolyse.
------------------------------	------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation**chlorate de sodium (7775-09-9)**

Log P octanol / eau à 20°C	-2,9
Potentiel de bioaccumulation	Ne montre pas de bioaccumulation.

hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)

Potentiel de bioaccumulation	Ne montre pas de bioaccumulation.
------------------------------	-----------------------------------

carbonate de sodium (497-19-8)

Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.
------------------------------	---------------------

hypochlorite de sodium, solution à ...% de chlore actif (7681-52-9)

Log P octanol / eau à 20°C	-3,42 , 20°C
Potentiel de bioaccumulation	Non applicable.

12.4. Mobilité dans le sol**chlorate de sodium (7775-09-9)**

Tension superficielle [N/m]	72,9 mN/m , 20 °C
-----------------------------	-------------------

hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)

- sur le sol	Produit s'infiltrant facilement dans le sol.
--------------	--

carbonate de sodium (497-19-8)

- sur le sol	Produit s'infiltrant facilement dans le sol.
--------------	--

hypochlorite de sodium, solution à ...% de chlore actif (7681-52-9)

Tension superficielle [N/m]	82,4 mN/m
Log Koc	1,12
- sur le sol	Produit s'infiltrant facilement dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux. L'élimination doit être réalisée en accord avec la législation en vigueur. Ce produit NE PEUT, ni être mis à la décharge, ni être évacué dans les égouts, les caniveaux, les cours d'eau naturels ou les rivières. Les petites quantités peuvent être diluées à grande eau (>100 fois) avant rejet.
Recommandations d'évacuation des eaux usées	: Ne pas déverser à l'égout. Ne pas déverser dans les eaux de surface.
Recommandations d'élimination des emballages	: Après dernière utilisation, l'emballage sera entièrement vidé et refermé. Laver abondamment à l'eau et neutraliser avant destruction. Réutilisation possible après lavage et décontamination. Quand il s'agit d'emballage consigné, l'emballage vide sera repris par le fournisseur.
Indications complémentaires	: L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes et de prescriptions locales, relatives à l'élimination, le concernant. L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

HYPOCHLORITE SODIUM 13% EN901

BA80071

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision : 21/02/2019

Remplace la fiche : 25/01/2019

Indice de révision : 10.0

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

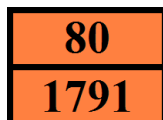
ADR	IMDG
14.1. Numéro ONU	
1791	1791
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
HYPOCHLORITE EN SOLUTION	HYPOCHLORITE EN SOLUTION
Description document de transport	
UN 1791 HYPOCHLORITE EN SOLUTION, 8, II, (E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 1791 HYPOCHLORITE EN SOLUTION, 8, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
8	8
	
14.4. Groupe d'emballage	
II	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement	
Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui
Pas d'informations supplémentaires disponibles	

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Respecter les réglementations en vigueur relatives au transport (ADR/RID, IATA/OACI, IMDG). En cas d'accident, se référer aux consignes écrites de transport et aux chapitres 5, 6 et 7 de la présente Fiches de Données de Sécurité.

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ONU) : C9
Quantités limitées (ADR) : 1I
Excepted quantities (ADR) : E2
Danger n° (code Kemler) : 80
Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels : E

- Transport maritime

Numéro EmS (Feu) : F-A
Numéro EmS (déversement) : S-B

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

3(c) Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classe de danger 4.1	HYPOCHLORITE SODIUM 13% EN901 - hypochlorite de sodium, solution à ...% de chlore actif
3(b) Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10	HYPOCHLORITE SODIUM 13% EN901 - hypochlorite de sodium, solution à ...% de chlore actif
3. Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens de la directive 1999/45/CE ou qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008	HYPOCHLORITE SODIUM 13% EN901 - hypochlorite de sodium, solution à ...% de chlore actif

HYPOCHLORITE SODIUM 13% EN901

BA80071

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision : 21/02/2019

Remplace la fiche : 25/01/2019

Indice de révision : 10.0

HYPOCHLORITE SODIUM 13% EN901 n'est pas sur la liste Candidate REACH

HYPOCHLORITE SODIUM 13% EN901 n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Règlement Européen CE/689/2008 relatif aux exportations et importations de produits chimiques dangereux

Aucune donnée disponible

15.1.2. Directives nationales

France

Maladies professionnelles selon le Code de la : RG 65 - Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
Sécurité Sociale

No ICPE	Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) selon le Code de l'Environnement Désignation de la rubrique	Code Régime	Rayon
4510.text	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.		
4510.1	La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 100 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 100 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 200 t.	A	1
4510.2	La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 2. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 100 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 200 t.	DC	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Chapitres modifiés:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
1.1	Nom	Modifié	
2.1	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-SGH/CLP]	Modifié	Correction d'un bug affichant H314 Skin. Corr. 1A au lieu de 1B
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	Correction d'un bug affichant H314 Skin. Corr. 1A au lieu de 1B

Sources des données utilisées : Fiche toxicologique INRS N° 157 : Eaux et extraits de Javel, Hypochlorite de sodium en solution.

Autres données : Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Texte intégral des phrases H- et EUH-:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (Orale) Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour l'environnement aquatique - Danger aiguë Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour l'environnement aquatique - Risques chroniques Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour l'environnement aquatique - Risques chroniques Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/Irritation Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/Irritation Catégorie 2
Met. Corr. 1	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Catégorie 1
Ox. Sol. 1	Matières solides comburantes, catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosion et irritation de la peau Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosion et irritation de la peau Catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision : 21/02/2019

Remplace la fiche : 25/01/2019

Indice de révision : 10.0

H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.	
Met. Corr. 1	H290	D'après les données d'essais
Skin Corr. 1B	H314	D'après les données d'essais
Eye Dam. 1	H318	D'après les données d'essais
Aquatic Acute 1	H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2	H411	Méthode de calcul

Cette fiche complète les notices techniques mais ne les remplace pas et les grandeurs caractéristiques sont indicatives et non garanties. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de nos fournisseurs relatives au produit concerné, à la date de rédaction. Ils sont donnés de bonne foi. La liste des prescriptions réglementaires et des précautions applicables a simplement pour but d'aider l'utilisateur à remplir ses obligations lors de l'utilisation du produit. Elle n'est pas exhaustive et ne peut exonérer l'utilisateur d'obligations complémentaires liées à d'autres textes applicables à la détention ou aux spécificités de la mise en œuvre dont il reste seul responsable dans le cadre de l'analyse des risques qu'il doit mener avant toute utilisation du produit. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

QUARON met à votre disposition un espace Extranet accessible à l'adresse suivante : <https://extranet.quaron.com/>
Retrouvez-y toutes les Fiches de Données de Sécurité que nous vous envoyons par mail.
Retrouvez les informations de connexion sur votre bon d'expédition.